

## STEPHANE LE FOLL MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

## EMMANUEL MACRON MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.agriculture.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

Paris, le 12 février 2016 N°1201

## Stéphane LE FOLL et Emmanuel MACRON appellent les entreprises de la transformation et de la distribution à ne pas entraîner de baisses sur les prix payés aux éleveurs

Stéphane LE FOLL et Emmanuel MACRON ont réuni ce jour les représentants des producteurs agricoles, de l'industrie agroalimentaire et de la distribution afin de faire le point sur l'avancée des négociations commerciales et sur les initiatives en cours afin de soutenir les filières d'élevage en crise.

Cette réunion fait suite à la réunion organisée lundi 8 février entre le Premier Ministre et les enseignes de distribution, durant laquelle il a été acté la nécessité d'un travail collaboratif entre l'ensemble des maillons de la filière.

Au vu de la situation particulièrement grave dans laquelle se trouvent les éleveurs français, les Ministres ont indiqué très clairement aux entreprises de la distribution et de la transformation qu'il n'était pas acceptable que les négociations commerciales conduisent en 2016 à des baisses de prix pour les filières en difficulté, en particulier pour les produits laitiers, alors même que la majorité de nos concitoyens se déclare prête à les soutenir à travers leurs actes de consommation.

Ils ont annoncé qu'ils étaient prêts à durcir le cadre législatif si les négociations commerciales ne respectaient pas ces objectifs. D'ores et déjà les deux ministres lancent un audit de l'impact de la loi de modernisation de l'économie sur les filières lait et viandes.

Le Ministre de l'économie a rappelé la priorité donnée à la DGCCRF en matière de contrôle du déroulement des négociations commerciales, afin que toute pratique abusive soit immédiatement sanctionnée. Pour rappel, la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit désormais la possibilité d'amendes allant jusqu'à 5% du chiffre d'affaire des entreprises concernées.

Les Ministres ont également présenté aux participants à la réunion le projet de décret portant sur l'obligation d'étiquetage de l'origine des viandes et du lait dans les produits transformés. Ce projet de décret sera transmis en début de semaine par le gouvernement à la Commission Européenne et au Conseil d'Etat comme prévu par les règlementations française et communautaire.

Un travail va être engagé avec les acteurs de la production, de la transformation et de la grande distribution sur la prise en compte des coûts de revient moyens agricoles dans les indicateurs utilisés pour la fixation des prix.

Contacts presse:

Cabinet de Stéphane LE FOLL : 01 49 55 59 74 Cabinet d'Emmanuel MACRON : 01 53 18 45 13